

REPONSE A LA QUESTION ECRITE 2.08/22

Canicules, climatisation, panneaux solaires : climatiser avec de l'électricité renouvelable est-il possible ?

M. Marc Ribeaud, PS

Le Conseil communal remercie l'auteur pour sa question et profite de l'occasion qui lui est donnée pour informer le Conseil de ville que lors du 1^{er} Forum Zéro émission nette organisé le 29 septembre 2022 par la Société à 2000 watts, un programme soutenu par SuisseEnergie pour les communes, Delémont a été cité en exemple puisque les objectifs fédéraux 2025 de production photovoltaïque sont d'ores et déjà atteints.

Le Conseil communal répond comme suit :

En préamule, les SID soulignent l'importance d'avoir un comportement économe et efficace en matière de consommation énergétique. Sur son site internet, l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) rappelle les astuces suivantes qui permettent de réduire l'utilisation de la climatisation des locaux :

- Eteindre les appareils électriques que l'on n'utilise pas pour éviter que la chaleur qu'ils dégagent ne vienne encore réchauffer les locaux.
- Ombrager les locaux de bonne heure.
- Utiliser les climatiseurs avec parcimonie et les éteindre de manière ciblée dès qu'ils ne sont pas utilisés. Lors de l'achat, lire l'étiquette-énergie et opter pour les appareils appartenant à la meilleure classe d'efficacité. Les immeubles d'habitation n'ont généralement pas besoin de climatisation.
- Utiliser des ventilateurs plutôt que des climatiseurs. Le courant d'air rafraîchissant qu'ils créent est agréable et permet de supporter facilement des températures plus élevées. En outre, les ventilateurs ne consomment qu'une infime partie de l'énergie nécessaire aux climatiseurs.

L'été 2022 a été le deuxième été le plus chaud en Suisse depuis le début des mesures en 1864 selon MétéoSuisse. Durant le mois de juin déjà, des fortes chaleurs ont été constatées et ont également concerné les mois de juillet et août. Au total, trois vagues de chaleur ont marqué la période de juin à août. Dans de nombreux endroits de Suisse, le nombre de jours affichant une température supérieure à 25°C a pratiquement doublé depuis le début des mesures, et la même tendance a été notée pour les jours tropicaux (30°C ou plus). Dans de telles situations, l'utilisation de la climatisation, est, comme l'auteur le mentionne dans sa question écrite, une nécessité pour une certaine frange de la population.

L'énergie photovoltaïque produite est soit directement consommée grâce à l'autoconsommation soit réinjectée dans le réseau. Lorsqu'une climatisation est en marche dans un bâtiment muni d'une installation photovoltaïque, celle-ci bénéficie ainsi déjà de l'électricité produite par les panneaux solaires grâce à l'autoconsommation. D'où l'importance, d'une part, d'encourager le développement de l'énergie photovoltaïque et, d'autre part, de favoriser l'autoconsommation de cette énergie.

Les SID encouragent déjà le développement des installations photovoltaïques notamment au travers du rachat des garanties d'origine et de l'énergie réinjectée à des prix attractifs à long terme et par des campagnes de sensibilisation. Grâce à leur politique ambitieuse en matière de développement des énergies renouvelables, la production d'énergie solaire en 2021 a battu des records avec plus de 5'600'000 kWh dont près de 4'000'000 kWh provenant des installations des SID. La stratégie des SID en matière de développement photovoltaïque en ville de Delémont porte ses fruits.

Les SID proposent également le produit Community qui favorise l'autoconsommation collective de l'énergie photovoltaïque de deux façons différentes : le Regroupement dans le cadre de la Consommation Propre (RCP) et la Communauté d'Autoconsommateurs (CA). Grâce à ces modèles encouragés par la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, des copropriétaires ou des voisins peuvent ainsi partager l'énergie qu'ils produisent.

Pour répondre à la question concrètement, actuellement, les SID ne procèdent à aucun écrêtage pour les installations photovoltaïques reliées à leur réseau. Cet écrêtage ne surviendra ponctuellement que lorsque l'énergie réinjectée dans le réseau présentera un danger pour l'équilibre et la sécurité d'exploitation de

celui-ci. Quant à l'énergie autoconsommée, elle peut l'être soit pour des climatisations soit pour d'autres appareils au bon vouloir de ses propriétaires.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 14 février 2023